

## Les associations d'aide à la personne en état d'asphyxie financière

LE MONDE | 10.02.10 | 13h37 • Mis à jour le 10.02.10 | 13h37

Le secteur associatif de l'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées (300 000 salariés environ) va mal. Le 22 janvier, le Codapa, une importante association d'Eure-et-Loir, a été mis en liquidation, entraînant le licenciement de 250 auxiliaires de vie. Le 17 décembre 2009, c'était l'UNA, premier réseau français de l'aide, des soins et des services à domicile (1 200 associations, soit 40 % des actes en direction des publics les plus fragiles), qui déposait son bilan.

Selon un communiqué du 22 décembre 2009, signé par l'ensemble des acteurs du secteur de l'aide à domicile - UNA, Aide à domicile en milieu rural (ADMR), Croix-Rouge, centres communaux d'actions sociale (CCAS), etc. -, une centaine d'associations frôlaient le dépôt de bilan en 2009, menaçant l'emploi de 10 000 salariées (aides à domicile et auxiliaires de vie). Pour 2010, indiquait le texte, *"le nombre d'associations concernées pourrait atteindre 300 à 400"*.

Pour Thierry d'Aboville, secrétaire général de l'Union nationale ADMR, la raison principale est *"la non-reconnaissance du coût de la prestation"*. En d'autres termes, les conseils généraux financent une heure d'aide ménagère entre 16 et 22 euros, une somme qui ne permet plus de payer les salaires d'un personnel aujourd'hui mieux formé qu'hier.

Ce refus d'augmenter les heures payées aux associations tient au vieillissement de la population. Les plus de 75 ans sont aujourd'hui 5,5 millions (4,3 millions en 2000) et plus de 1,1 million sont éligibles à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) contre 828 000 en 2004. Du coup, les budgets sociaux des départements explosent : 6,1 milliards d'euros en 2008 pour les aides aux seules personnes âgées contre 1,7 milliard en 2000. A sa manière très médiatique, Arnaud Montebourg, député et président (PS) du conseil général de Saône-et-Loire, en a tiré les conclusions : il a procédé à une augmentation spectaculaire des impôts locaux pour financer les dépenses en faveur des personnes âgées. *"En 2004, l'APA se montait à 37 millions d'euros pour mon département, et l'Etat en finançait la moitié. Aujourd'hui, on dépense 57 millions et l'Etat n'en met que 20 millions. Je n'avais pas d'autre choix que d'augmenter les impôts"*, assure M. Montebourg.

## Les associations d'aide à la personne en état d'asphyxie financière

LE MONDE | 10.02.10 | 13h37 • Mis à jour le 10.02.10 | 13h37